

« Ville », à la Direction de la Voirie et des Déplacements au sein du Service des Territoires.

Mission générale

Organisation

Le ST a deux directeurs au niveau central et huit Sections Territoriales de Voirie réparties dans les différents arrondissements. Leur rôle est d'étudier et de gérer la réalisation des projets de voirie et de déplacement sur les territoires dont elles sont responsables.

La ville ayant mis en place un budget participatif, les huit chefs de sections territoriales sont chargés d'étudier la faisabilité technique et budgétaire des projets leur étant affectés en 2016 et de suivre la réalisation de ceux des années précédentes.

Acteurs

On retrouve le triptyque habituel : élu, technicien et habitant.

Enjeux

Ils varient selon les acteurs. Schématiquement ils sont de deux ordres. D'une part une question de temporalité. Les phases du BP sont courtes, il faut rester dans les temps. D'autre part il faut réussir à satisfaire des avis et des positions différentes voir contradictoire (principalement entre les maires d'arrondissements et les habitants et les mairies d'arrondissements et la mairie centrale).

Mission de stage

La mission est d'aider les huit chefs de sections territoriales pour le BP 2015 et 2016.

Concrètement pour le BP 2016 il s'agit de brosser, régulièrement lors des deux mois et demi prévus pour l'instruction technique, avec chaque chef de section l'ensemble de ses projets afin :

- qu'il fournisse les éléments de l'étude technique alors rentrés dans un logiciel.
- qu'il indique, pour les projets complexes, les services contributeurs dont il a besoin. Charge à moi de contacter ces services et d'organiser les réunions pour qu'ils puissent statuer collectivement.

Pour les projets faisant l'objet d'atelier de co-construction en mairie d'arrondissement j'assiste le chef de section territoriale (à priori pour faire jolie, ...la première est dans une semaine).

Pour le BP 2015 il s'agit de suivre l'avancement des projets, qui passent un nombre incalculable de phases avant que les travaux ne commencent, afin de tenir à jour un document à destination de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires. Ce document, une fois retravaillé par cette direction, doit permettre d'informer les habitants de l'avancée de leurs projets.